

## **MISSION DES AGENTS D'ACCUEIL ET DE CONTRÔLE (Bénévoles)** (sous la responsabilité de l'organisateur)

*Les agents d'accueil et de contrôle ont pour rôle, sous l'autorité et la responsabilité des organisateurs, de prévenir les désordres susceptibles de mettre en péril la sécurité des spectateurs et des participants.*

L'organisateur de la manifestation devra nommer un responsable de la sécurité, s'il n'assume pas lui-même cette mission.

- les bénévoles doivent être revêtus d'un signe distinctif (chasuble, brassard ou autres, ...)
- Les bénévoles doivent être formés, encadrés, et devront recevoir les instructions nécessaires à la bonne exécution de leurs tâches, en particulier :
  - Repérage des extincteurs
  - Repérage des cheminements et des sorties de l'établissement
  - Prise de connaissance de l'ensemble de leurs missions et des consignes :

### **MISSIONS :**

- Accueil du public ;
- Vérification de la décondamnation de toutes les portes, portails et grilles. Aucune ouverture, servant de sortie, ne doit rester fermée à clé ;
- Surveillance des accès, faire déplacer les véhicules stationnés devant les issues de secours ;
- Vérification que tous les passages, dégagements, escaliers, couloirs... soient maintenus libres de tout encombrement ;
- Vérification de la non introduction de matériaux (bouteilles en verre, métalliques et autres) pouvant servir de projectile ;
- Contrôle des accès et orientation du public ;
- Surveillance générale du public (ne pas se laisser divertir par le match ou la manifestation) ;
- Protection des équipements ;
- Aide à l'évacuation du public en fin de manifestation dans le calme.

## **EN CAS D'ÉVÉNEMENT :**

- **Malaise d'une personne :** avertir le responsable de la sécurité, dégager les curieux ;  
Le responsable de sécurité fait intervenir les secouristes ou le SAMU le cas échéant.

- **Petite bousculade ou chahut dans le public :**

- 1) Prévenir le responsable de la sécurité,
- 2) Calmer les acteurs du chahut, séparer les antagonistes

- **Grande bousculade, panique dans le public, grave événement extérieur :**

- 1) garder son calme
- 2) veiller à rester en contact avec le responsable de la sécurité
- 3) suivre ses instructions et obéir aux directives

Le responsable de sécurité fait intervenir les Forces de l'Ordre le cas échéant.\*

- **Défaillance de l'éclairage :**

1) inviter le public à rester assis en attendant les instructions du responsable de la sécurité ;

- **Déclaration d'un feu :**

1) le stopper avec les extincteurs sur place si possible, et en cas de non maîtrise, déclencher l'alarme et avertir immédiatement le responsable de la sécurité pour intervention des Sapeurs-Pompiers ;

- **En cas d'évacuation d'urgence du public :**

- 1) garder son calme
- 2) guider le public vers les sorties, et le point de rassemblement
- 3) suivre les consignes qui vous seront données

- **Manifestation extérieure :**

- 1) Matérialiser un lieu de regroupement,
- 2) Disposer d'un moyen d'appel des secours,
- 3) Connaître les mesures d'urgence (y compris astreinte CTM – 06 82 69 90 56),
- 4) Connaître l'implantation des équipements de secours,
- 5) Connaître les procédures mises en place par l'organisateur pour traiter les urgences.